

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .96/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

08/09/2026

DATE DE PUBLICATION :

15/09/2026

L'An deux mil vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; BIGEL Mme Anne-Marie ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*Mme GRAVIER Marie donne pouvoir à M. BRUN Fernand ;
M. HURET David donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. GIACOMAZZO Jean.*

Etaient absents :

NÉANT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE CONCESSION
DE PLACES DE STATIONNEMENT**

Monsieur le Maire expose qu'un permis de construire portant sur la construction d'un cabinet médical a été déposé.

L'instruction du permis de construire a fait apparaître en application des dispositions de l'article 12 du règlement de la zone UCr du plan local d'urbanisme, un besoin de 32 places de stationnement pour l'installation de huit praticiens.

Compte-tenu de l'emprise de la construction et de la configuration du terrain, il est proposé d'appliquer l'article L151-33 du code de l'urbanisme qui permet de réaliser une concession dans un parc privé de stationnement proche. Celle-ci sera réalisée Chemin du Moulin, parcelle AH 162, contigüe à la parcelle de Mme

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui lie les deux parties pour l'utilisation de 25 places de stationnement pour une durée de 20 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.151-33,

CONSIDERANT les termes de la convention de concession de places de stationnement,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'ACCEPTER les termes de la convention annexée à la présente délibération.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de concession de places de stationnement.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260914-DEL96_2026-DE

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 27 UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DUPONT Karine

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260914-DEL96_2026-DE